



## INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

### Au sommaire

N°23 - 17 juillet 2019

<b>Météo</b>	1
La sécheresse se poursuit, tandis que les moissons avancent à grands pas.	1
<b>Betterave</b>	2
Cercosporiose	2
Teigne	2
<b>Maïs</b>	3
Pyrale	3
<b>Zones vulnérables</b>	3
Dérogation à l'implantation de CIPAN	3
<b>S.I.E.</b>	3
Période d'implantation des cultures dérobées	3

## Météo

La sécheresse se poursuit, tandis que les moissons avancent à grands pas.

La semaine du 8 au 14 juillet n'a apporté aucune pluie, pas plus que le début de cette semaine. Et aucune pluie n'est en vue pour les 14 jours à venir, avec, en plus, des températures élevées: jusqu'à 37 °c mercredi prochain !

Prévisions de Météo-France à Clermont-Ferrand:



# Betterave

## Cercosporiose

Les premiers fongicides ont été réalisés à partir du 14 juin; si ce n'est déjà fait, il est temps de réaliser les T2.

Il est recommandé de ne pas réaliser d'intervention pendant les fortes chaleurs, intervenir le matin avec le maximum de fraîcheur.

Contre la cercosporiose, cette année, il est recommandé d'associer :

750 à 1000 gr/ha d'oxychlorure de cuivre, soit par exemple 3,5 L/ha d'un produit dosant 250 g/l d'oxychlorure de cuivre.

+ 4000 à 4500 gr/ha de soufre, soit par exemple 5 à 5,5 l de THIOVIT JET MICRO BILLES ou MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE (produit de Biocontrôle).

+ Adjuvants (Héliosol, Sticman, Silwet...)

+ Spyrale 0.9 ou 1 l/ha.

Produit commercial	Matière(s) active(s)	AMM (nbre applications/an)	ZNT-DVP	Mention de danger-DRE
SPYRALE	Difénoconazole 100 g/l + fenpropidine 375 g/l	0,9 à 1 l/ha (1 à 2*)	20m - 5m	H302-H315-H319-H332-H335-H373-H410 DRE 24h
Microthiol special liquide	Soufre 825 g/l	7,3 l/ha (2)	5m-0m	H317-H319 DRE 48 h
Thiovit jet microbilles	Soufre (micronisé) 80%	7,5 gk/ha (2)	5m-0m	-
YUCCA	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre 357,5 g/l **	2,8 l/ha (3)	20m - 0m	H410

\*Une application par an à la dose de 0.9 l/ha avec une znt aquatique de 20 mètres avec dispositif végétalisé permanent de 5 mètres ou deux applications par an à la dose de 1 l/ha avec une znt aquatique de 50 mètres avec dispositif végétalisé permanent de 20 mètres. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur les sols artificiellement drainés dans le cas de 2 applications à 1 l/ha.

\*\*28000 g sur 7 ans

## YUCCA : DÉROGATION 2019

La décision d'autorisation dérogatoire concernant le YUCCA a été délivrée le 13 juin 2019.

## Teigne

Vigilance concernant les teignes : la poursuite d'un temps chaud et sec est favorable à l'activité de ce ravageur. L'observation des parcelles est indispensable.

Seule une intervention précoce et renouvelée peut permettre de stabiliser les populations. Intervenir le soir avec un volume de bouillie important (250 L/ha).

Produit commercial	Matière(s) active(s)	AMM (nbre applications/an)	ZNT	Mention de danger-DRE
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l	0.0625 l/ha (2)	20m	H302+H332-H317- H410 DRE 48 h
DECIS PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l	0,5 l/ha (2)	20m	H226-H410 DRE 6h
DUCAT	Betacyfluthrine 25 g/l	0.3 l/ha (2)	20m	H226-H302+H332- H304-H317-H318- H336-H410 DRE 48 h

## Mais

### Pyrale

Les interventions chimiques, qui visent les jeunes larves au stade baladeur, ont dû être réalisées.

## Zones vulnérables

### Dérogation à l'implantation de CIPAN

La dérogation à l'implantation de CIPAN doit être envoyée à la DDT **avant le 15 août**, vous trouverez le formulaire sur notre site internet en [cliquant ICI](#).

Attention, cette dérogation ne concerne pas les couverts SIE.

## S.I.E.

### Période d'implantation des cultures dérobées

Elles doivent être implantées au plus tard le 16 août, et rester en place au moins jusqu'à 11 octobre.

